Votations fédérales : après le 25 septembre

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1977)**

Heft 422

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1018847

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

VOTATIONS FÉDÉRALES

Après le 25 septembre

Rarement consultation populaire aura suscité des commentaires aussi divergents à travers la Suisse. Au point que les réactions des « milieux autorisés » après le quadruple « non » du 25 septembre devront être analysées avec autant d'attention que les résultats du scrutin lui-même. A chaud, et au-delà de cet immobilisme qui semble être la marque principale de la votation, trois points de repères qui devront, à notre avis, marquer la politique nationale ces prochains mois.

1. Le 25 septembre, c'est l'affirmation d'un front du refus, né d'un réflexe de peur,

— peur devant les visions apocalyptiques développées par les adversaires de la « solution » des délais qui ont su efficacement tirer parti d'une certaine angoisse (des fœtus qui parlent...) face au mystère de la vie et de la mort;

— peur devant une prétendue « étatisation » du logement : exploitation systématique de slogans « anti-collectivistes » qui ont largement fait leurs preuves lors de précédentes votations;

— peur devant les minorités actives, peur d'être interpellé par les droits populaires au-delà des normes rassurantes du traditionnel « consensus » national.

L'extrême sensibilité des citoyens et des citoyennes à des campagnes à l'emporte-pièce sur des sujets extrêmement délicats devra faire l'objet d'un diagnostic détaillé.

2. Le 25 septembre c'est aussi l'affirmation d'un nouveau clivage dans la population helvétique : deux modes de vie s'affrontent, du centre à la périphérie du pays, des villes au reste du territoire. Cette division-là prend d'une certaine façon la relève de l'affrontement classique « droite-gauche ». Et ce nouveau fossé est particulièrement sensible lorsque l'on donne l'occasion de s'exprimer à des tranches de population touchées en première ligne par des problèmes précis : voir l'initiative Albatros, acceptée nettement par les villes de Genève (17 498 voix contre 11 159), de Zurich (70 548 à 51 857) et de Bâle (36 011 à 28 964).

D'une certaine manière, le fédéralisme pourrait trouver là un nouvel élan ! Ici revenons encore à l'initiative Albatros : si les normes « antipollution » sont affaires fédérales, tout le domaine de la circulation automobile reste largement de la compétence communale, voire cantonale...

3. Le 25 septembre, c'est aussi, paradoxalement, l'occasion d'un certain optimisme. Certes, la déception est vive parmi les partisans de la « solution » des délais, parmi ceux qui ont soutenu l'initiative pour une protection efficace des locataires ou l'initiative Albatros, comme chez ceux qui ont combattu le démantèlement des droits populaires (voir les derniers numéros de DP !). Mais à bien y regarder, la consultation populaire a révélé des rapports de forces plus nuancés que ceux qui étaient apparus au Parlement : on se souvient de quelle façon Albatros avait été balayée par les parlementaires, par exemple... Ces courants populaires-là ne peuvent plus être négligés.

Les votations « en blanc » organisées dans des écoles supérieures de la ville de Genève consacrent l'importance d'une rupture entre les générations, toutes réserves faites bien sûr sur la fiabilité de ce moyen-là d'investigation...

Voyez plutôt les résultats enregistrés ! La catégorie des moins de vingt ans s'est prononcée dans certains cas avec une majorité de plus de 70% pour l'initiative Albatros, avec une majorité de plus de 80% pour l'initiative sur la « solution » des délais.

Ces journaux qui se disent libres et d'information

Les quotidiens romands — et plus encore les genevois — se sont toujours distingués par la place réduite qu'ils offrent au courrier des lecteurs. L'argument de la faible qualité de ce courrier ne tient pas; plusieurs grands journaux alémaniques ont fait la preuve du contraire.

Reste une solution : si vous avez de l'argent, investissez-le en publicité, une publicité suffisamment importante pour vous donner le droit de vous exprimer librement dans les colonnes du journal qu'ainsi vous subventionnez. Vue de l'esprit ? Pas pour certains.

Depuis plusieurs semaines, deux lecteurs qui signent O. Juillard et J.-P. Kupferschmid s'expriment chaque vendredi sur un quart de page dans « Tribune immobilier », un cahier spécialisé de la « Tribune de Genève »; surtitre « Tribune libre ». La qualification prend toute sa saveur quand on précise que ces auteurs occasionnels, mais réguliers avant le 25 septembre, sont deux régisseurs importants de la place — Juillard et Bolliger, Société privée de gérance.

Ces deux privilégiés, au cours des semaines précédant la votation sur l'initiative pour une protection efficace des locataires, ont pu impunément critiquer ladite initiative, mettre en cause l'impartialité des juges appelés à trancher les litiges entre bailleurs et preneurs de logements, brosser un tableau idyllique de la situation des locataires, sans que la contradiction leur soit portée. Une tribune libre en forme de chasse gardée en quelque sorte !

S'il reste un minimum d'éthique professionnelle au rédacteur en chef de la « Tribune de Genève », il peut encore, pour la gouverne de ses lecteurs, préciser que le supplément du vendredi n'est qu'un support publicitaire entièrement payé par les milieux immobiliers qui s'y expriment librement. Si G.-H. Martin a quelque idée du journalisme d'information il peut faire mieux encore : que ce supplément devienne un lieu de débat où toutes les parties présentent leur point de vue sur les problèmes du logement.